



Ursula Beutler, nouvelle présidente de l'ASCV. Photo : ASCV.

L'ASSOCIATION SUISSE DU COMMERCE DES VINS

NOUVELLE PRÉSIDENTE

Ursula Beutler a été élue présidente de l'Association suisse du commerce des vins lors de son assemblée générale du 12 mai 2023 à Mendrisio. Ursula Beutler est directrice des Weinkellereien Aarau AG, direction qu'elle a repris après dix années passées à la tête du Product Management Vins & Mousseux chez Denner AG. Ursula Beutler est une experte des marchés du vin depuis 1993 et possède une longue expérience dans l'achat et la vente avec des activités pour Manor et Globus également.

LÉGISLATION EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉTIQUETAGE DES VALEURS NUTRITIONNELLES ET DES INGRÉDIENTS

Dans l'UE, l'obligation d'étiqueter les valeurs nutritionnelles et les ingrédients, y compris sur les boissons alcoolisées, entrera en vigueur le 8 décembre 2023. Ces informations peuvent soit être entièrement apposées sur le produit, comme pour les autres denrées alimentaires, soit être consultées via un code QR sur le produit. Certaines informations doivent toutefois être obligatoirement apposées sur le produit, même avec la solution du code QR (par exemple la valeur nutritive pour 100 ml ou

la mention « contient des sulfites »). En revanche, il n'y a pas d'obligation pour une solution de code QR. Cette disposition s'applique à tous les vins qui seront commercialisés dans l'UE à partir du 8 décembre 2023, donc également aux vins suisses exportés vers l'UE.

Actuellement, il n'y a pas d'harmonisation prévue dans la législation Suisse. Toutefois, il faut s'attendre à ce que l'étiquetage des valeurs nutritives et des ingrédients s'introduira de facto sur le marché suisse du vin: Les vins suisses exportés vers l'UE ne seront pas étiquetés différemment pour le marché suisse et, inversement, les vins importés de l'UE porteront les informations sur les valeurs nutritives et les ingrédients sur l'étiquette. L'ASCV prépare une fiche d'information d'ici l'été pour aider les acteurs de la branche à ce repérer à ce sujet.

